

## trends

ECONOMIE ET FINANCES

PROFILS

141

## Les secrets bancaires à la portée de tous !

Edouard Chambost n'en finit pas de nous étonner ! Cet avocat d'affaires parisien qui après avoir fait connaître au grand public les paradis fiscaux (1) s'est adonné à la littérature financière fiction avec „Panamag” (2) et nous a narré la Saga des premiers colons juifs à New-York (3), revient à ses premières amours. Quatre ans après les paradis fiscaux, E. Chambost nous présente „Le guide mondial des secrets bancaires” (4). Pour la première fois, un praticien de la finance internationale nous donne un aperçu d'un domaine très peu connu du public : les mécanismes et les secrets de la finance internationale bancaire.

„La genèse du livre est très simple” dit-il. „En écrivant le guide des para-

dis fiscaux, j'avais rassemblé une documentation importante. Un article sur le secret bancaire en Belgique écrit par un ami journaliste belge, m'a donné l'idée d'approfondir le sujet.” Ce fut un travail de longue haleine : il a duré deux années entières. „En effet, si pour les paradis fiscaux, il existe une certaine littérature, il n'y a pratiquement rien concernant le secret bancaire”, affirme-t-il.

„Le principe du caractère confidentiel des transactions financières se confond avec l'histoire de la banque, mais n'est devenu un problème récent que dans la mesure où l'Etat, voulant se suppléer totalement à l'individu, a pris un caractère inquisitoire dans le monde moderne par une fiscalité contraignante, souvent assortie d'un contrôle des changes spoliateur”, écrit E. Chambost au début de son livre.

Le secret bancaire protège donc l'individu au niveau de son patrimoine. Il y est très sensible.

Le secret bancaire est-il absolu ? „Il n'y a qu'en U.R.S.S. où cette possibilité existe”, constate E. Chambost. „Les hauts fonctionnaires de la Vnechtorbank à Moscou sont presque tous membres du KGB. Je vois mal un quelconque fonctionnaire d'un ministère des finances aller faire des recherches à Moscou !” Mais il est aussi vrai que cette possibilité financière n'est réservée qu'à quelques „priviligiés”.

Dans son livre E. Chambost fait constamment référence au cas suisse. „C'est normal”, constate-t-il. „Historiquement, la Suisse est le premier grand paradis bancaire. Il est dès lors légitime de rendre à César ce qui lui appartient”. Mieux que cela : de nombreux pays ont copié les lois

suisse pour établir leur propre législation, l'Autriche ou le Liechtenstein par exemple.

D'ailleurs, le développement récent de certains pays n'est pas sans inquiéter les banquiers de Genève ou de Zurich. L'Autriche prend chaque jour davantage une place de choix. Plus près de nous, le Luxembourg n'a rien à envier à personne. Outre le fait que le grand-duché de Luxembourg est la plaque tournante des émissions d'euro-obligations, il offre comme l'Autriche d'ailleurs, un avantage supplémentaire : l'absence de précompte sur les placements financiers. „En Suisse, on prélève 35 % sur les agios”, rappelle E. Chambost.

Ces „petits détails”, le lecteur les découvre pour une série de pays grands ou petits, aux quatre coins du monde. Un guide complet, serait-on tenté d'affirmer. E. Chambost conteste cette formule. „Il y a certainement des omissions”, dit-il. „Dans un premier travail de cette ampleur, il est quasiment impossible de faire une synthèse complète”. Peu importe. Ce premier essai en la matière est un travail de maître. Ce n'est pas un hasard si ce guide est devenu en Suisse un „best-seller” en quelques jours. Mais ce livre intéressera avant tout le citoyen inquiet de la protection de son patrimoine, qu'il soit un grand financier ou non : il est, en effet, écrit dans un langage simple et accessible à tous.

Quel est donc l'avenir des paradis fiscaux et bancaires dans le monde ? „A court terme, tous les deux se porteront très bien”, prétend E. Chambost. „Le seul danger pour eux serait que les grands pays rétablissent le secret bancaire et modifient leur système d'imposition. Au lieu de pénaliser les individus d'une manière progressive en fonction de leur travail, il faudrait introduire un système d'imposition en fonction des dépenses, une sorte de super-T.V.A. Il faudrait supprimer de surcroît l'imposition sur les plus-values et la remplacer par une taxation modérée sur le capital. Je préconise donc un système d'imposition dynamique. Si ces conditions se réalisent, alors, les paradis fiscaux et bancaires disparaîtront. Mais tant que nos pays maintiendront le système d'imposition actuel qui est „absurde”, l'avenir de ces paradis est assuré.

En attendant, un homme averti en vaut deux !

Edouard Chambost.



(1) „Le guide des paradis fiscaux”, Editions Tchou, 1977.

(2) „L'affaire Panamag”, Editions Tchou, 1978.

(3) „Shalom”, Editions Tchou, 1979.

(4) Editions du Seuil, 1980.